

**MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE
DE
FOURNITURES ET DE SERVICES**

Chapitre I - IDENTIFIANTS

A - ETABLISSEMENT PUBLIC LOCAL D'ENSEIGNEMENT (EPL)

Pouvoir adjudicateur : **LYCEE DE BELLEPIERRE**

Représenté par : **MONSIEUR LE PROVISEUR**

Comptable assignataire des paiements : **Agent Comptable du Collège BOURBON**

B - MARCHE

Objet du marché : **Acquisition d'une solution de virtualisation**

Date limite de remise des propositions :

Vendredi 28 juin 2019 avant 10 heures (heure de Paris)

Procédure de consultation :

Marché à procédure adaptée en application des articles 28 et suivants du décret n° 2016-360 relatif au Code des Marchés Publics.

Le présent document fait référence au Cahier des Clauses Administratives Générales Fournitures Courantes et Services (C.C.A.G.-F.C.S.)

Le présent document comporte 6 pages numérotées

Chapitre II.- MODALITES DE LA CONSULTATION

A. Date et heure limites de remise des propositions :

Vendredi 28 juin 2019 avant 10 heures (heure de Paris)

B. Modalités d'envoi

Les propositions seront transmises :

- par dépôt sur le site AJI France.

C. Critères de choix :

Attribution du marché à l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

Critères	Pondération
1- Qualités des produits	40
2 - Prix	30
3- Qualité des conditions de livraison	15
4 - SAV et Garantie	15

D. Coordonnées pour les demandes de renseignements :

M. Jérémie NATCHAN

Courriel : labo.bellepierre@gmail.com pour le matériel de sciences physique.

MME Martine FEN-CHONG

Courriel : martine.fen-chong@ac-reunion.fr pour le matériel de SVT

Chapitre IV. DISPOSITIONS DU MARCHÉ

Article 1 : Objet de la consultation

Le présent marché a pour objet l'achat de matériels de Sciences Physiques et de SVT.

Article 2 : Allotissement

Le présent marché est décomposé comme suit :

- Laboratoire de Sciences Physiques : lot n° 1 à 7 (BPU en pièce jointe)
- Laboratoire de SVT : lot n° 8 à 17 (BPU en pièce jointe)

Article 3 : Exécution du marché

Le présent marché est régi par les dispositions du Cahier des clauses administratives générales : fournitures courantes et services en vigueur (Arrêté du 19 janvier 2009).

Qualité et fiabilité

Le matériel devra répondre à toutes les normes en vigueur. Le candidat fournira toutes les caractéristiques techniques nécessaire en particulier les données techniques de sécurité.

Délai de livraison « clé en mains » à l'utilisateur :

Le candidat devra impérativement indiquer le délai de livraison dans les locaux de l'utilisateur en distinguant le délai d'approvisionnement et le délai de mise à disposition.

Maintenance :

Le candidat assortira son offre d'une proposition de contrat de SAV (à l'issue du délai normal de garantie) en distinguant particulièrement les facilités offertes à l'utilisateur en cas de dépannage (délai d'intervention, horaires, etc...)

Article 4 : Pièces constitutives du marché

Le marché est constitué par les documents contractuels ci dessous énumérés par ordre décroissant d'importance :

- **Le présent document valant Acte d'Engagement et Cahier des Clauses Particulières**
- **Le BPU (bordereau de prix unitaire) à compléter.**

Article 5 : Garanties

Le candidat proposera la garantie la plus adaptée aux matériels.

Article 6 : Prix et rythme des paiements

Nature et forme des prix

Les prix sont fermes, unitaires et non révisables.

Mode de règlement

Le mode de règlement proposé par l'établissement est le virement par mandat administratif. Le délai global de paiement est fixé à 30 jours, sous réserve qu'aucune anomalie ne soit relevée lors de la vérification et/ ou de la réception des fournitures.

Article 7 : Pénalités de retard

Lorsque le délai contractuel d'exécution est dépassé par le fait du titulaire, celui-ci encourt, par jour de retard et sans mise en demeure préalable, des pénalités calculées au moyen de la formule figurant au CCAG FCS.

Article 8 : Conditions de résiliation

La personne publique pourra procéder à la résiliation du marché en cas d'inexactitude des renseignements administratifs et techniques transmis par le candidat titulaire.

Chapitre V - Déclaration du titulaire ou du candidat

Le candidat affirme sous peine de résiliation de plein droit de son marché, ou de sa mise en régie, à ses torts exclusifs ou ce ceux de la société qu'il représente, qu'il ne tombe pas sous le coup de l'interdiction découlant des articles 45 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relatif au Code des Marchés Publics

Le candidat atteste sur l'honneur :

- que le travail sera réalisé par des salariés recrutés régulièrement au regard du Code du Travail.
- qu'il est en règle au regard de la législation sur les travailleurs handicapés.
- qu'il a satisfait à ses obligations fiscales ou sociales.

Chapitre VI - ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Je soussigné (nom, prénom) :

agissant au nom et pour le compte de :
(intitulé complet et forme juridique de la société)

domicilié :

n° de téléphone :
E-mail :

ayant son siège social à :
(adresse complète et n° de téléphone)

immatriculation à l'INSEE :

- n° d'identité d'entreprise (SIREN 9 chiffres) :
- code d'activité économique principale (APE) :
- numéro d'inscription au registre du commerce:

- Après avoir pris connaissance du présent document, **que je déclare accepter sans modifications ni réserves.**

1°) M'engage, conformément aux stipulations du présent document, à exécuter les prestations demandées, objet du marché, dans les conditions indiquées ci-dessus.

Prix :

Voir annexe financière

Mon offre m'engage pour la durée de la validité fixée à 90 jours.

2°) Demande que l'administration règle les sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte suivant :

Bénéficiaire :

Etablissement tenant le compte du bénéficiaire :

Code établissement :

Code guichet

Numéro du compte :

Clé R.I.B. :

JOINDRE obligatoirement UN RIB

A , **le**

Le candidat, Nom :

Signature (précédée de la mention " Lu et approuvé ") et **cachet de la société**

Est acceptée la présente offre pour valoir acte
d'engagement (voir annexe financière) :

à Saint-Denis

le :

le Pouvoir Adjudicateur
Le Provisieur

Notification du marché :

La notification transforme le projet de marché en marché et le candidat en titulaire.
**Le titulaire recevra notification par lettre ; il en accusera réception par retour
Fax au Lycée au numéro : 02 62 90 73 39.**

A , le

Le Titulaire